

L'homoparentalité dans les débats à la télévision française

Sasithorn Jeenpracha*



Résumé

L'homoparentalité est un sujet de débats qui divise la France en deux parties. Les couples homosexuels et les parents homosexuels voudraient fonder une famille comme les couples hétérosexuels. Plusieurs associations homosexuelles ont été créées en France dans le but principal de revendiquer des droits et la reconnaissance légale et sociale des homosexuels. Même s'il existe déjà en France le Pacte Civil de Solidarité permettant aux personnes de même sexe ou de sexes différents d'organiser la vie commune du couple, il ne leur accorde ni le droit de la famille ni le droit de l'adoption.

Les couples hétérosexuels français, désirant un enfant mais ayant un problème de santé ou d'infertilité, peuvent adopter légalement un enfant ou bien demander le recours de la procréation médicalement assistée. Mais tout cela n'était pas possible pour les homosexuels en France. Cependant, avec la promulgation de la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013, les personnes de même sexe peuvent maintenant se marier et l'adoption par un couple de même sexe devient possible dans des cas laissés à l'appréciation du juge. Le droit au mariage et à l'adoption par les couples de même sexe suscite des inquiétudes chez les opposants à l'homoparentalité. Ils se posent des questions sur la capacité des

homosexuels à élever un enfant, sur l'avenir et la construction psychique et sociale de l'enfant élevé par des homosexuels.

Puisque l'homoparentalité est un sujet d'actualité qui intéresse les gens, les médias français comme le cinéma, les émissions télévisées, les journaux traitent ce thème pour relayer les opinions des partisans, des opposants et des professionnels sur l'homoparentalité. Nous avons analysé le traitement médiatique de ce sujet.



บทคัดย่อ

บทบาทการเป็นพ่อแม่ของคู่รักเพศเดียวกันเป็นประเด็นถกเถียงกันในประเทศฝรั่งเศสซึ่งเกิดขึ้นเมื่อไม่นานมานี้ เมื่อคู่รักเพศเดียวกันมีความปรารถนาจะสร้างครอบครัวร่วมกันรวมถึงมีบุตรเช่นเดียวกับคู่รักต่างเพศในประเทศฝรั่งเศสมีการจัดตั้งองค์กรที่เกี่ยวข้องกับกลุ่มคนรักร่วมเพศขึ้นมากมาย โดยมีจุดประสงค์เพื่อเรียกร้องสิทธิ การยอมรับทางกฎหมายและทางสังคมให้แก่ชาวรักร่วมเพศ แม้ว่าในประเทศฝรั่งเศสจะมีกฎหมาย PACS หรือรัฐบัญญัติว่าด้วยความเป็นหนึ่งเดียวของพลเรือน ซึ่งให้สิทธิแก่คู่รักเพศเดียวกันหรือต่างเพศได้ใช้ชีวิตอยู่ร่วมกัน แต่กฎหมายนี้ไม่ได้ให้สิทธิทางด้านครอบครัวเช่นการแต่งงานหรือสิทธิการรับเลี้ยงบุตร

* Étudiante de master études françaises, Département de français, Faculté des Arts Libéraux, Université Thammasat



สำหรับคู่รักต่างเพศในประเทศฝรั่งเศสที่ต้องการมีบุตร แต่ประสบปัญหาทางด้านสุขภาพหรือภาวะมีบุตรยาก พวกเขาสามารถรับเลี้ยงบุตรได้อย่างถูกกฎหมาย หรืออาจใช้วิธีการช่วยเหลือให้ตั้งครรภ์ด้วยวิธีทางการแพทย์ แต่สำหรับคู่รักเพศเดียวกันไม่สามารถทำได้ อย่างไรก็ตาม เนื่องด้วยการออกกฎหมายเลขที่ ๒๐๑๓-๔๐๔ เมื่อวันที่ ๑๗ พฤษภาคม ๒๕๕๖ ทำให้คู่รักเพศเดียวกันในประเทศฝรั่งเศสสามารถแต่งงานกันได้ตามกฎหมาย การออกกฎหมายดังกล่าวสร้างความวิตกกังวลให้กับกลุ่มผู้ต่อต้านซึ่งตั้งคำถามเกี่ยวกับความสามารถในการเลี้ยงดูเด็กของครอบครัวร่วมเพศ อีกทั้งอนาคตและโครงสร้างทางจิตใจและสังคมของเด็กที่ถูกเลี้ยงโดยครอบครัวร่วมเพศ การเป็นพ่อแม่ของคู่รักเพศเดียวกันเป็นประเด็นทางสังคมที่เกิดขึ้นในปัจจุบันและผู้คนให้ความสนใจ ทำให้สื่อต่าง ๆ ในประเทศฝรั่งเศส เช่น ภาพยนตร์ รายการโทรทัศน์ หนังสือพิมพ์ ได้นำเสนอประเด็นนี้เพื่อเผยแพร่ความคิดเห็นของทั้งกลุ่มผู้สนับสนุน กลุ่มผู้ต่อต้าน และความคิดเห็นของผู้เชี่ยวชาญเกี่ยวกับเรื่องนี้



Introduction

Il est évident que les homosexuels en France gagnent progressivement en visibilité et jouent un rôle de plus en plus important dans la société française même si on observe en parallèle des manifestations homophobes. Ces dernières années, les homosexuels français expriment leur volonté et revendiquent les mêmes droits que ceux des hétérosexuels comme le droit au mariage, le droit à l'adoption, le droit à la procréation médicalement assistée, etc. Plusieurs

organisations comme l'APGL (Association des Parents Gays et Lesbiens), l'ADFH (Association Des Familles Homoparentales) ou bien SOS Homophobie ont été créées en France pour militer et réclamer des droits et la reconnaissance légale et sociale des homosexuels.

L'élection présidentielle en mai 2012 est un tournant pour la vie des homosexuels en France. Lors de la campagne présidentielle, François Hollande, le candidat du Parti socialiste a présenté aux Français son projet de loi sur le mariage pour tous et l'adoption par les couples de même sexe. Finalement, la loi n° 2013-404 autorisant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été promulguée le 17 mai 2013. La France est le 9e pays d'Europe et le 14e pays du monde à autoriser le mariage homosexuel mais pas encore l'adoption par les couples de même sexe, sujet qui fait l'objet d'un nouveau conflit de société.

La famille est souvent considérée comme la cellule de base de la société. Les parents sont les personnes les plus importantes dans la vie et la construction de la personnalité de l'enfant. Nous constatons que le modèle familial français a progressivement changé. Le taux de mariage est en baisse tandis que les taux du divorce et de l'union libre croissent. En plus, depuis peu, nous voyons apparaître dans la grande variété des familles recomposées, une nouvelle forme de famille, c'est la famille homoparentale formée par des couples homosexuels, gays ou lesbiens. Il est évident que le taux de famille homoparentale en France va augmenter en raison de la loi

sur le mariage pour tous facilitant l'adoption par les couples de même sexe. Cependant, nous découvrons que l'homoparentalité est un sujet qui fait débat en France. Les opposants s'inquiètent et se posent des questions sur le moyen de conception de l'enfant, la capacité d'élever un enfant, la construction psychique et sociale de l'enfant, etc.

A. Qu'est-ce que c'est l'homoparentalité?

L'homoparentalité est un néologisme créé en 1997 par l'Association des parents et futurs parents Gays et Lesbiens (L'APGL) pour signifier, selon le site officiel de l'APGL, «*toutes les situations familiales dans lesquelles au moins un adulte se désigne comme homosexuel(le) et est le parent d'au moins un enfant*»¹ (l'APGL, 2013).

Ce terme est utilisé plus largement dans les médias et apparaît de plus en plus dans les dictionnaires. D'après le dictionnaire Larousse en ligne ou l'édition papier du Petit Larousse 2013, l'homoparentalité est un substantif féminin qui peut signifier «*Exercice des droits parentaux par deux personnes du même sexe vivant en couple*»² ou bien «*Fait qu'un ou les deux parents soient homosexuels*»³.

La plupart des définitions trouvées sont juridiques et officielles mais dans notre

étude, nous prendrons l'homoparentalité dans le sens commun et social. Homoparentalité, c'est le fait d'élever d'un enfant pour un homosexuel ou pour un couple de même sexe et la situation que vivent les couples de même sexe et leurs enfants.

B. La législation sur l'homoparentalité

Venant compléter la loi sur le mariage, le Pacte Civil de Solidarité (le Pacs) est un procédé alternatif légal pour les Français hétérosexuels ou homosexuels désirant vivre en couple. C'est un contrat qui permet à deux personnes de sexes différents ou bien de même sexe d'organiser leur vie commune. Cependant, le Pacs ne semble pas suffisant pour certains couples homosexuels car il ne leur permet pas le droit à l'adoption, ni le droit de la famille. C'est pour cela que les homosexuels ont revendiqué depuis longtemps le droit au mariage.

Lors de la campagne présidentielle 2012, le candidat socialiste François Hollande s'est déclaré en faveur du mariage et de l'adoption d'un enfant pour les couples de même sexe. Après son élection, le projet de loi a été présenté par le gouvernement français en conseil des ministres le 7 novembre 2012 dans le but d'ouvrir le droit au mariage aux couples homosexuels et de leur accorder le droit à l'adoption. Finalement, la loi a été votée à l'Assemblée nationale le 16 mai 2013

¹ Voir Petit lexique de l'homoparentalité mis en ligne le mardi 17 décembre 2013 sur le site <http://www.apgl.fr/article/item/395-petit-lexique-de-l-homoparentalite>

² Voir le dictionnaire Larousse en ligne <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/homoparentalite/10909909>

³ Voir <http://www.le-dictionnaire.com/definition.php?mot=homoparentalite>

et a été promulguée par le Président de la République François Hollande le 17 mai 2013. C'était un changement historique et une grande modification pour la structure familiale en France. En juin, 2013, les premiers mariages homosexuels ont été célébrés en France. Le premier est le mariage gay entre Vincent Autin, 40 ans, et Bruno Boileau, 30 ans, ayant eu lieu à Montpellier.

En outre, le premier cas d'adoption de l'enfant du conjoint dans une famille lesbienne a été annoncé le vendredi 18 octobre 2013. Caroline et Pascale se sont mariées en juin 2013 et elles ont déposé une demande pour l'adoption. Quelques mois après, le tribunal de grande instance de Lille a accordé à Pascale l'adoption plénière des deux filles de Caroline (mère biologique). Elles sont les premières femmes bénéficiant de la promulgation de la loi ouvrant le mariage à tous et ayant un jugement favorable pour l'adoption par un couple de même sexe en France. Cependant, l'adoption par les homosexuels n'est toujours pas reconnue par la loi mais dépend de la décision du juge et de la jurisprudence. C'est-à-dire que le résultat de chaque demande peut varier. À présent, les associations homosexuelles ne cessent pas leurs revendications, elles réclament la légalisation pour les couples de même sexe de l'insémination artificielle avec donneur et de la gestation pour autrui, pratiques qui sont déjà autorisées dans plusieurs pays mais pas encore en France. Dans notre étude, nous avons décrit et analysé

deux émissions débats de la télévision française pour essayer de dégager les différents arguments.

C. L'émission "Toute une histoire: J'ai deux mamans"

Description

«Toute une histoire» est un programme de la télévision française diffusé sur la chaîne nationale France 2, du lundi au vendredi, de 14h00 à 15h30. Jean-Luc Delarue a créé cette émission en décembre 2005 et maintenant, c'est Sophie Davant qui en est la présentatrice. Cette émission est préenregistrée et n'est pas un débat en direct.

Le 4 décembre 2012, cette émission a été consacrée au thème de l'homoparentalité. Le titre de l'épisode était: «J'ai deux mamans». Dans cet épisode, nous faisons la connaissance de cinq groupes d'invités qui sont venus sur le plateau pour parler de leurs expériences et échanger leurs opinions sur la vie homoparentale.

Analyse de contenu

Nous trouvons que cette émission présente des points de vue plutôt positifs sur la vie homoparentale. Sur le plateau, les trois groupes d'invités vivant en familles homoparentales (Marie et Florence; Géraldine et ses deux mères; Frédérique et Virginie) soutiennent le droit d'avoir un enfant pour des couples de même sexe tandis qu'il n'y a que Marion, une jeune femme célibataire, qui est contre l'homoparentalité et son témoignage

est en décalage. Elle parle de la découverte de la bisexualité de son père divorcé et non d'une mauvaise expérience au sein d'une famille homoparentale.

Le concepteur de l'émission a choisi pour traiter de l'homoparentalité de n'inviter que des femmes. Cela probablement pour des raisons d'homogénéité, de similarité dans les expériences: peut-être aussi parce que les invités femmes sont normalement plus bavardes et plus conciliantes que les invités hommes. Nous pensons que c'est aussi parce que l'homosexualité féminine semble être mieux acceptée socialement en France que l'homosexualité masculine et le rôle maternel des femmes semble aussi être plus valorisé dans l'éducation que le rôle paternel des hommes. Les couples lesbiens bénéficieraient donc d'un préjugé plus favorable que les couples hommes pour les soins apportés aux petits enfants.

C.I. Les questions que pose

l'homoparentalité, selon les adversaires du droit à l'homoparentalité.

C.I.1. L'homoparentalité est contre-nature

Le fait d'avoir un enfant pour un couple de même sexe peut apparaître comme contre nature. Les enfants naissent par la fécondation d'un ovule d'une femme par un spermatozoïde d'un homme. Pour les couples homosexuels voulant avoir un enfant, ils doivent choisir parmi les moyens techniquement disponibles comme l'adoption, l'insémination artificielle avec donneur, ou bien le recours à une mère

porteuse. Au moment où cette émission était diffusée en France, ces trois moyens étaient encore interdits par la législation française. Quelle que soit la méthode que les couples vont choisir, les enfants manqueront pour leur éducation d'un père (pour les couples lesbiens) ou d'une mère (pour les couples gay). Selon le premier reportage, il est nécessaire pour l'équilibre psychologique de l'enfant d'avoir un contact avec les personnes des deux sexes.

C.I.2. Les inquiétudes sur l'avenir des enfants

Les opposants à l'homoparentalité expriment leurs soucis concernant les enfants élevés par les personnes de même sexe: le développement social, l'identité sexuelle, les problèmes psychologiques des enfants et le risque d'abus sexuel de la part des parents adoptifs. Nous voyons dans cette émission un exemple d'une jeune femme qui a souffert étant enfant de la découverte de l'homosexualité de son père. Marion, à l'âge de neuf ans, a découvert par hasard que son père divorcé était homosexuel. Elle a gardé ce douloureux secret, sans comprendre, pendant huit ans. La situation de Marion est différente de celle de Géraldine. Géraldine vit heureuse avec ses parents de même sexe car depuis l'enfance, ses deux mères lui ont raconté toute la vérité de sa naissance. Alors que Marion ne savait rien jusqu'à sa découverte accidentelle et elle s'est sentie trahie. L'invitation de Marion est un peu hors-sujet. Si l'intention du

programmeur de l'émission avait été un vrai débat contradictoire, il aurait fallu inviter une personne qui aurait mal vécu d'être élevé par un couple homosexuel. Ce qui n'est pas le cas de Marion.

C.II. Les questions personnelles sur la vie homoparentale, selon les couples homosexuels.

C.II.1. La nomination de la deuxième mère

La nomination de la deuxième mère est une question normale et fréquente chez les couples lesbiens qui ont leur enfant par insémination artificielle. Les trois invités ont des idées différentes pour appeler la deuxième maman. Marie et Florence souhaitent que leur enfant les appelle «Maman» et «Imma». «Imma» signifie «Maman» en hébreu. Géraldine appelle sa mère génétique «Maman» et sa deuxième mère «Mamour» qui est la contraction des mots «Maman» et «Amour». Frédérique et Virginie demandent à Sacha, leur enfant, de les appeler toutes les deux «Maman» mais dans l'avenir, il y aura pour se différencier leur surnom accolé derrière comme «Maman chat». Selon Dr.Stéphane Clerget, les couples lesbiens créent leur propre appellation de la deuxième mère comme «Maman» en utilisant une langue étrangère ou un mot-valise. Mais les mères évitent ou refusent le terme de «Belle-mère» ou «Belle maman» parce que cela donne une image plutôt négative. De plus, cela donne l'image de remariage et le terme désigne quelqu'un qui n'était pas concerné dès le

projet d'enfant mais qui est venu après. Cependant, vis-à-vis de la loi, la deuxième mère ne peut être que la belle-mère car l'enfant ne peut avoir pour mère légale que la mère biologique.

C.II.2. L'explication de la situation familiale à l'enfant

Les couples homosexuels ayant un enfant se questionnent souvent sur l'avenir de celui-ci. Suite à la suggestion du Dr.Clerget, il est essentiel pour les parents d'expliquer à leur enfant toute la vérité de sa naissance pour qu'il puisse se défendre et répondre commodément à son entourage. En plus, il vaut mieux parler de son histoire à son entourage avant sa naissance. Dans cette émission, Géraldine est un exemple d'enfant de couple lesbien qui grandit sans son père (décédé prématurément). Son père était homosexuel et associé au projet de fonder une famille avec trois parents. Ses deux mères lui racontent clairement l'histoire de sa naissance. Donc, elle connaît bien ce projet d'enfant et également la famille de son père géniteur même s'il est mort avant sa naissance.

C.II.3. La nécessité de la présence masculine dans la famille d'un couple lesbien

Même si la présence masculine est importante pour l'enfant ayant deux mères, cela ne veut pas dire que le manque de père est angoissant car l'enfant peut être en contact avec son oncle ou son grand-père. Nous voyons un exemple avec la famille de

Frédérique. Elle vit dans une maison avec sa compagne Virginie et sa petite fille Sacha. Cependant, il semble que Sacha n'aura pas de problème de repères masculins car son oncle lui rend visite régulièrement.

C.II.4. Les remarques de l'entourage des enfants

Les enfants élevés par les couples lesbiens devraient répondre à des questions comme «Pourquoi as-tu deux mamans?», «Où est ton père?»... Toutes ces remarques peuvent causer des troubles chez les enfants. Dans cette émission, Géraldine raconte que ses copines lui ont fait des remarques désagréables lorsqu'elles ont appris qu'elle avait deux mamans.

C.II.5. L'orientation sexuelle de l'enfant

Quand l'enfant grandit avec des parents de même sexe, certains pensent qu'il pourrait devenir homosexuel pour suivre l'exemple de ses parents. Cependant, Géraldine nous montre qu'avoir deux mères ne l'a pas fait hésiter sur son orientation sexuelle. Elle s'est posé la question, mais elle reste convaincue de son hétérosexualité.

C.II.6. Le besoin de vivre dans une famille «normale»

Même si Géraldine a son grand-père et ses cousins, à l'âge de 12 ans, elle avait le désir de vivre dans une famille «normale». C'est-à-dire une famille avec des parents des

deux sexes. Grâce au programme d'échange AFS, elle est allée au Canada pour vivre temporairement dans une famille selon ses désirs. Selon le Dr.Clerget, cette situation ordinaire de vouloir changer de famille peut se rencontrer également dans les familles hétérosexuelles. Les adolescents se questionnent naturellement sur leur vie, leur famille ou d'autres questions existentielles. Cependant, les parents homosexuels ont la même capacité d'élever leurs enfants que celle des parents hétérosexuels.

C.II.7. La non-reconnaissance légale pour la deuxième mère

Pour la famille de Frédérique, c'est seulement Virginie, la mère biologique de Sacha, qui a le droit parental sur leur enfant. Frédérique a rencontré quelques difficultés pour les documents de naissance de Sacha car elle n'est pas son parent biologique. Pour préserver le droit de Frédérique, sa compagne Virginie a fait les papiers avec sa famille chez le notaire pour, en cas de décès prématuré de Virginie, accorder le droit de garde de Sacha à Frédérique, prioritairement à ses grands-parents. Par rapport à Géraldine, ses deux mères ont fait également une curatelle testamentaire, un projet de loi d'adoption qui donne à Brigitte la permission légale de s'occuper de Géraldine avant sa majorité. C'est-à-dire que la mère génétique de Géraldine peut donner à sa compagne la moitié des droits parentaux.



D. L'émission «C dans l'air»

Homoparentalité: combat de rue»

Description:

«C dans l'air» est une émission diffusée en direct sur la chaîne France 5 du lundi au vendredi à partir de 17h45 et rediffusée à 22h25. Le thème de l'homoparentalité a été présenté dans cette émission le 18 décembre 2012 avec le titre d'émission «Homoparentalité: combat de rue». L'émission a invité quatre spécialistes directement concernés par ce sujet de débat: pour représenter les partisans, Nicolas Gougain: (porte-parole de l'inter associative lesbienne, gaie, bi et trans ou Inter-LGBT), Violaine-Patricia Galbert: (psychothérapeute et conseillère conjugale et familiale) et pour représenter les opposants, Frigide Barjot: (initiatrice et porte-parole de la «Manif pour tous»), et Dr.Christian Flavigny: (psychanalyste et pédopsychiatre). Les quatre invités répondent aux questions posées à chacun par l'animateur sur le thème de l'homoparentalité. Les questions ont été les suivantes:

- La référence unique à la famille père-mère-enfants n'est-elle pas depuis longtemps déjà dépassée par l'évolution de la société?
- Pourquoi ne pas avoir fait un Pacs qui offre les mêmes droits que le mariage?
- Pourquoi cette hostilité à l'homosexualité, alors qu'il y a belle lurette que le sexe n'a pas pour seule vocation la procréation?
- La France est-elle homophobe?

Les réponses des invités

Ce programme télévisé a été diffusé pendant la bataille politique sur le mariage pour tous ou «le mariage homosexuel» en France. La manifestation en faveur du mariage homosexuel (le Mariage pour tous) et celle des militants qui s'opposent sur le projet de loi (la Manif pour tous) sont à l'origine de ce débat.

D.1. Les raisons des partisans

L'égalité entre les êtres humains et les droits de l'homme sont les raisons principales des personnes qui soutiennent l'homoparentalité. Nicolas Gougain voudrait une société de l'égalité entre les hétérosexuels et les homosexuels. Il souhaite que la procréation médicalement assistée et l'adoption soient ouvertes aussi pour les couples homosexuels. Il constate que le projet de loi de mariage homosexuel ne modifiera pas la filiation humaine mais il ajoute une nouvelle forme de modèle familial. Malgré l'existence du Pacs en France, Gougain trouve que ce partenariat contractuel n'apporte pas l'égalité des droits aux homosexuels. En plus, des milliers d'enfants vivant actuellement dans les familles homoparentales ont besoin d'être sécurisés et d'être reconnus et il n'est pas nécessaire que leurs parents soient parents biologiques. Le conseil de Gougain pour la France est de suivre la voie des pays comme les Pays-Bas, l'Espagne, la Norvège, la Suède, le Portugal, le Danemark, etc. qui ont déjà autorisé le mariage homosexuel.

Selon Violaine-Patricia Galbert, la psychothérapeute, ce n'est pas

l'homoparentalité qui change la structure familiale père-mère-enfant car cette structure a déjà changé depuis bien longtemps. En plus, son inquiétude est que les enfants des homosexuels ne soient pas reconnus et n'aient pas les mêmes droits que les enfants des hétérosexuels. Elle a rencontré plusieurs familles monoparentales dont 85% des chefs de famille sont des femmes et les enfants sont élevés sans pères. La famille avec les personnes de même sexe serait donc une nouvelle variante qui pose probablement des problèmes pour des principes religieux mais le développement psychique de l'enfant serait de même type que celui des enfants de couples hétérosexuels.

D.2. Les raisons des opposants

Selon Frigide Barjot, le mariage homosexuel et l'homoparentalité causent beaucoup de conflits dans la société: le changement de la structure dans la cellule familiale et la filiation humaine, le danger sur les enfants élevés par des parents de même sexe. Elle explique que le droit civil français reconnaît qu'un être humain est né d'un homme et d'une femme. En plus, la loi et le code civil fixent le mariage entre un homme

et une femme et la filiation entre un père et une mère. Donc, le mariage pour tous va déstabiliser ce code civil et la relation père-mère-enfant. Si les enfants naissent dans les familles homoparentales à l'aide de la procréation médicalement assistée ou de la gestation pour autrui sans l'existence ou la référence de leur père ou leur mère, et si la loi garantit juridiquement la parentalité de leurs parents homosexuels, alors les enfants seraient probablement dans un grand désarroi psychologique et affectif.

Selon Dr.Christian Flavigny, le besoin fondateur de l'enfant est d'avoir un père et une mère. En plus, l'union homosexuelle n'est pas «crédible» pour les enfants. Il affirme que la famille doit être composée d'un père et d'une mère. Pour les pays étrangers, comme les États-Unis qui autorisent le mariage homosexuel et l'adoption dans une dizaine d'états, Dr.Flavigny explique que c'est parce que ce pays est structuré par le principe religieux. C'est-à-dire que le mariage aux États-Unis est religieux, il dépend de l'appartenance religieuse. Mais en France, le code civil est le résultat de la laïcité, il est le même pour tous les citoyens et il faut conserver le principe de la filiation.



Conclusion

L'hypothèse de départ de notre recherche était la suivante:

La raison pour laquelle l'homoparentalité est un sujet qui oppose fortement deux parties de la société française vient de l'appréciation différente sur les conséquences psychologiques et sociales pour les enfants de couples homosexuels.



Les résultats de notre analyse montrent que les conséquences psychologiques et sociales pour les enfants de couples de même sexe sont les sujets les plus mentionnés et les plus débattus lors d'une discussion sur l'homoparentalité et cela apparaît aussi dans les débats sur le Mariage pour Tous.

Dans l'émission «Toute une histoire», la présentatrice et la plupart des invités soutiennent la vie homoparentale. Cependant, les sujets concernant les problèmes psychologiques et sociaux des enfants sont largement évoqués: l'explication de la situation familiale à l'enfant, la nécessité de la présence de deux sexes dans une famille homoparentale, les remarques de l'entourage des enfants, l'orientation sexuelle et le besoin de vivre dans une famille «normale» de l'enfant. Puisque cet épisode de «Toute une histoire» présente favorablement l'homoparentalité, tous les problèmes mentionnés pour lancer ce débat deviennent solubles. Dans «C dans l'air», les conséquences psychologiques et sociales des enfants sont également mentionnées. Pourtant, comme cette émission se concentre sur la Manifestation pour tous, les thèmes pour soutenir ou contester l'homoparentalité sont l'égalité et les droits de l'homme, le projet de loi, le changement de la filiation humaine, le moyen d'avoir des enfants, la crédibilité des parents de même sexe, etc.

Il apparaît que le bien-être de l'enfant est au centre de la discussion mais les raisons profondes du positionnement, pour ou contre,

face à l'homoparentalité sont probablement ailleurs. Les gens en faveur de l'homoparentalité sont motivés surtout par le principe de la liberté individuelle, de l'égalité des droits entre les homosexuels et les hétérosexuels, de la tolérance de la diversité. Les opposants sont motivés surtout par des raisons religieuses, par une idée conservatrice de la famille et de la société. Le positionnement pour ou contre est donc déterminé avant que ne se pose la question du bien-être des enfants et cette question est instrumentalisée pour nourrir le débat et argumenter de son bon droit de part et d'autre. La défense des enfants est probablement juste un prétexte ou un thème secondaire qui permet aux opposants à l'homoparentalité d'attaquer les partisans de l'homoparentalité. L'amour des enfants est une valeur consensuelle et universelle. En se plaçant en défenseur de l'enfance, les opposants cherchent à attirer sur leur position l'ensemble des téléspectateurs. Mais les raisons les plus fortes dans ce débat sont peut-être ailleurs, volonté d'intégration sociale pour les partisans de l'homoparentalité et défense d'un modèle religieux ou traditionnel pour les opposants. Donc, notre hypothèse de départ est partiellement vérifiée. De fait, dans les débats sur l'homoparentalité, c'est le thème de la protection des enfants qui est le plus présent et sur lequel s'affrontent les deux camps. Mais il s'agit probablement d'une stratégie dans l'argumentation. Si le temps d'antenne se focalise sur le bien-être des enfants, c'est pour chercher à attirer

l'approbation du téléspectateur qui est aussi citoyen et électeur en évitant de s'afficher comme de Gauche ou de Droite, réformateur ou conservateur.

Le débat sur l'homoparentalité reste sous des formes nouvelles le débat qui oppose conservateurs religieux et républicains

laïques en France depuis la fin du XIX^e siècle (école libre, Pacs, etc.). Cette opposition sociétale va bien au-delà de la question du bien-être de l'enfant. En insistant sur le modèle parental, les différentes parties s'opposent en fait sur un modèle de société.



Bibliographie

DUBREUIL Éric. *Des parents de même sexe*. Paris: Odile Jacob, 1998.

GRATTON Emmanuel. *L'homoparentalité au masculin, le désir d'enfant contre l'ordre social*. Paris: Presses Universitaires de France, 2008.

GROSS Martine. *L'homoparentalité. Que sais-je?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

Corpus

France 2. *Toute une histoire: J'ai deux mamans*. Diffusée le 4 décembre 2012.

France 5. *C dans l'air: Homoparentalité: combat de rue*. Diffusée le 18 décembre 2012.